

Présentation

Ce bulletin "Mémo-AF" présente le sommaire général des résultats financiers de fabriques de paroisse de l'année 2005. De plus, les fabriques reçoivent avec ce numéro, les documents suivants :

- 1- Le comparatifs des cinq dernières années sur les opérations de votre fabrique, des comptes en fiducie et le comparatif du cimetière ;
- 2- Le sommaire des états comparatifs des cinq dernières années de l'ensemble des fabriques ;
- 3- La mise à jour du sommaire du Cahier des membres de l'Assemblée de fabrique.

Les états des résultats de la Corporation de l'Archevêque catholique romain de Québec ne sont pas disponibles pour l'instant. Ils seront communiqués dans la revue Pastorale Québec en août prochain.



La majorité de fabriques font leur campagne de financement annuelle en mai, soit par la Capitation, soit en relançant leur C.V.A. Merci à tous ceux et celles qui bénévolement s'engagent dans cette importante opération et merci à tous les généreux donateurs !

Rémy Gagnon, responsable du Département des fabriques



Faits saillants sur les résultats financiers des fabriques en 2005

Données générales

Il y avait 220 fabriques de paroisse en 2005. Celles-ci sont des personnes morales constituées en vertu de la Loi sur les fabriques. 121 desservent des paroisses de moins de 2000 personnes de population, 42 entre 2000 et 5000, 37 entre 5000 et 15000 et 20 de plus de 15000. 112 fabriques ont un budget d'opération de moins de 100 000 \$ par année, 79 entre 100 000 \$ et 300 000 \$, 20 entre 200 000 \$ et 500 000 \$ et 9 ont un budget de plus de 500 000 \$.

Près de 1500 bénévoles sont engagés comme membres d'une assemblée de fabrique de paroisse. Ensemble, ils font des efforts constants pour rechercher le financement requis pour l'œuvre pastorale de l'Église et de ses communautés chrétiennes paroissiales, et pour assurer une saine gestion administrative, juridique et financière des fabriques de paroisse.

Situation financière

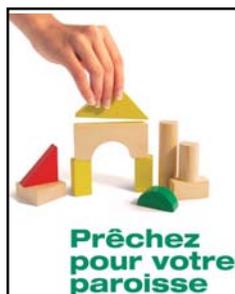
La situation financière des fabriques du diocèse est stagnante. Les résultats de 2005 présentent un léger surplus de 74 208\$. Cette situation demeure précaire. La tendance de la majorité des postes budgétaires, depuis 1997, varie très peu. En fait, les revenus généraux n'augmentent pas et les dépenses sont maintenues en fonction des revenus disponibles, forçant les fabriques à adopter des stratégies comme la réduction du personnel pour maintenir les dépenses au même niveau à chaque année et à reporter dans le temps les investissements requis pour les réparations majeures sur leur parc immobilier.

Revenus

Les revenus globaux ont augmenté de 317 512 \$ (+0,87 %) par rapport à 2004.

Les campagnes de sollicitation de dons représentent 79,3 % des revenus des fabriques de paroisse. Les dons, en 2005, ont augmenté globalement de 546 203 \$ (+1,9 %) p/r à 2004. La Capitation a très légèrement augmentée.

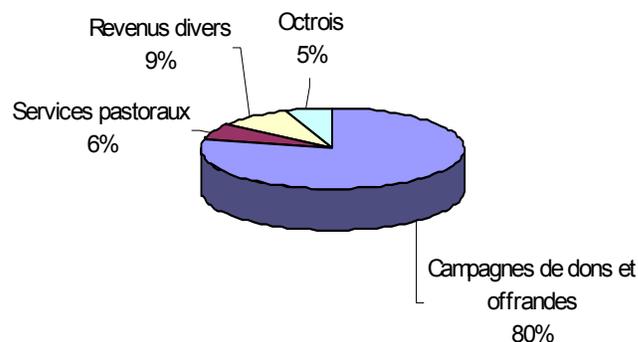
Elle est de 6 175 000 \$. Les collectes ont légèrement diminuées et sont à environ 7,1 millions \$. La C.V.A. a également légèrement diminuée et est de 7 575 900 \$.



Les revenus des services pastoraux (mariages, funérailles, carnet " Prions en Église " et les bulletins paroissiaux) sont stables (+0,09%) par rapport à 2004.

Les octrois et subventions qui étaient en 2004 de 715 437 \$ sont, en 2005, de 741 862 \$, en très légère augmentation de 26 425 \$.

Répartition des revenus des fabriques de paroisse 2005



La pointe « Campagnes des dons et offrandes » regroupe les postes CVA, capitation, part à Dieu, collectes, activités particulières, messes, luminaires.

La pointe « Services pastoraux » regroupe les postes mariages et funérailles, carnets et feuillets.

La pointe « Revenus divers » regroupe les postes intérêts, location, divers.

Dépenses

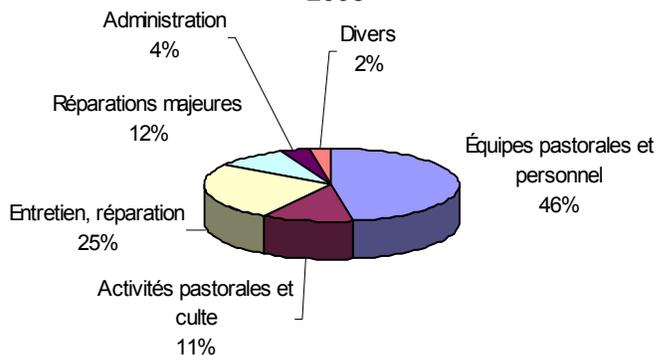
Les dépenses globales ont augmenté par rapport à l'année 2004 de 1 461 475 \$, soit +4,14 %.

Les dépenses affectées aux salaires ont augmenté de 51 529 \$ (+0,31 %). L'étude statistique des budgets 2004 indique que le personnel en pastorale représente 41 % de la masse salariale nette et que le personnel de bureau et de soutien des fabriques est de 59 %.

Les salaires des équipes pastorales et du personnel et les activités pastorales et de culte, représentent 57 % des dépenses.

Les frais liés à l'énergie, les assurances et l'entretien-réparation du parc immobilier des fabriques ont augmenté de 295 257 \$ (+3,3 %) et représentent 25 % des dépenses.

Les travaux majeurs qui étaient en 2004 de 3 227 128 \$ sont, en 2005, de 4 522 898 \$, une augmentation de 1 295 770 \$ (+40,15 %). En ajoutant les travaux majeurs (9 %), le parc immobilier représente 37 % des dépenses globales.

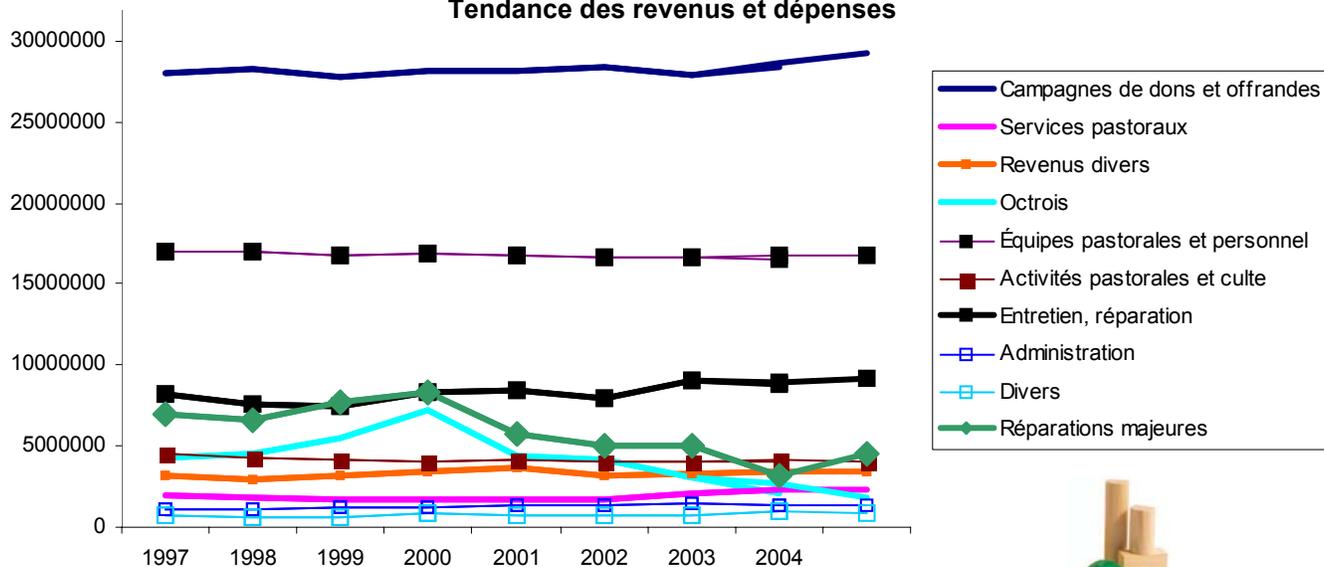
**Répartition des dépenses
des fabriques de paroisse
2005**


La pointe « Équipes pastorales et personnel » regroupe les postes salaires, bénéfiques d'emplois, casuel et déplacement.

La pointe « Activités pastorales » regroupe les postes cultes, pastorale et contribution diocésaine.

La pointe « Entretien-réparation » regroupe les postes entretien et réparation, chauffage, électricité, loyer, taxes et assurances.

La pointe « Administration » regroupe les postes intérêts, téléphone, fourniture de bureau.

Tendance des revenus et dépenses
**Résultats**

Ensemble, les 220 fabriques ont un très léger surplus d'exploitation de 74 208 \$. Le nombre de fabriques de paroisse montrant un déficit des opérations courantes pour l'année 2005 est de 52 fabriques par rapport à 49 en 2004 et à 66 en 2003.

Réserve

La réserve nette de l'ensemble des fabriques a augmenté, passant de 33,2 millions \$ à 33,8 millions. Le surplus cumulatif, le faible volume des investissements consacrés aux travaux majeurs et la vente d'actifs expliquent cette augmentation.

Placements et emprunts

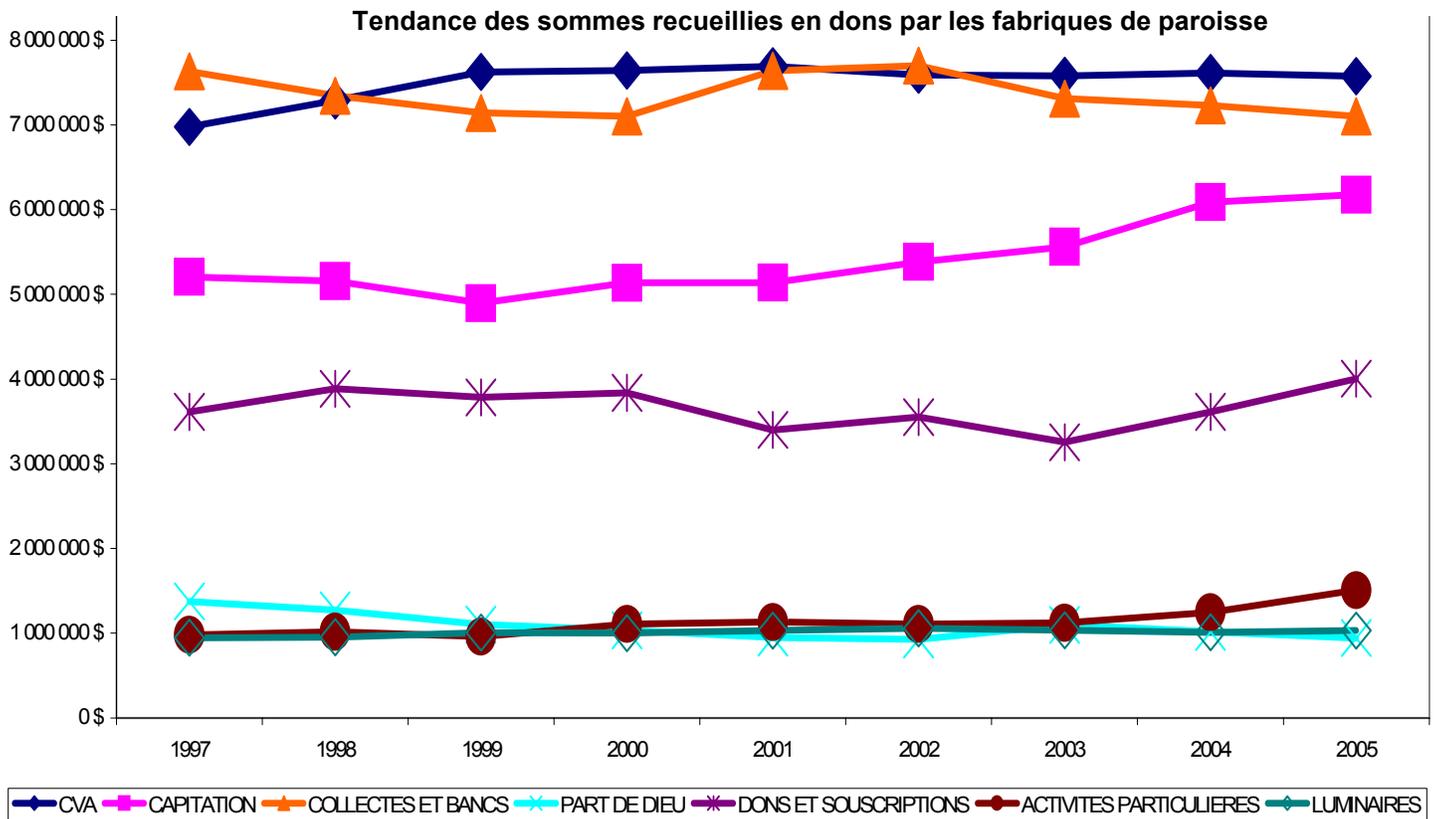
Les placements sont de 31 484 649 \$ et les emprunts de l'ordre de 1 739 459 \$.

Fonds des messes et dépôts funéraires

La tendance générale depuis 1997, du fonds des messes et du fonds " dépôts funéraires " est à la baisse.

Cimetières

184 cimetières sont administrés par les fabriques. 129 ont connu un surplus d'opération et 55 un déficit. 395 054 \$ de travaux majeurs ont été réalisés.



	2003	2004	2005
Budget d'opération			
<i>Surplus</i>	115	140	140
<i>Déficit d'opération courantes</i>	66	49	52
<i>Déficit avec réparations majeures</i>	42	32	28
<i>Déficit au total</i>	108	81	80
RÉSERVE			
<i>En augmentation</i>	120	142	140
<i>En diminution</i>	103	79	80
<i>Aucune réserve (dette)</i>	10	8	11
REVENUS			
<i>En augmentation</i>	59	96	65
<i>En diminution</i>	100	60	90
<i>Stable</i>	64	65	65
Réparations majeures	109	91	103
<i>Montant</i>	5 069 935 \$	3 227 128 \$	4 585 915 \$

Fonds d'assistance aux fabriques
 Le Département des fabriques collabore avec le comité de gestion du Fonds d'assistance aux fabriques. Le but de ce Fonds est d'aider de diverses façons, les fabriques de paroisse. Ses membres sont : Mgr Jean-Pierre Blais, v.g., Claude Laliberté, d.p., président, André Desrochers, Réal Fortin, Yvon Bussièrès et Rémy Gagnon, secrétaire du comité.

Au 31 décembre 2005, 11 fabriques avaient un prêt pour un solde total de 794 000 \$. L'aide aux fabriques, en 2005, se répartie principalement de la façon suivante: 60 000 \$ sous forme de subvention pour aider certaines fabriques en difficulté dans la réalisation de projets (plans directeurs immobiliers et études prospectives), 34 000\$ pour la campagne "média" de sollicitation de dons de mai 2005, 30 000\$ pour le service - conseil pour les campagnes annuelles de sollicitation et sur le programme de dons planifiés, 17 500\$ pour le suivi de la démarche sur l'avenir des communautés chrétiennes et 150 000 \$ pour le déficit actuariel du Fonds de retraite des employés laïcs (part des fabriques employeurs).

La contribution diocésaine des fabriques.

La contribution des fabriques à la Corporation de l'Archevêque catholique romain de Québec en 2005 est de 2 149 352 \$. La majorité des fabriques profite de l'escompte prévu au décret. Depuis 1997, la somme recueillie pour l'oeuvre pastorale de l'Église au plan diocésain est

1997	1998	1999	2000
2 491 639 \$	2 385 108 \$	2 248 020 \$	2 136 407 \$
2001	2002	2003	2004
2 167 674 \$	2 133 203	2 188 817	2 191 888
2005			
2 149 352			

demeurée la même. Celle-ci assure le financement en moyenne de 43% des dépenses pour les activités diocésaines. Rappelons qu'elle est à taux fixe depuis l'an 2000, par période de trois ans. **CM (06) 078**

Détail du sommaire des états comparatifs des fabriques de paroisse 1997-2005

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
REVENUS									
CVA	6 975 633 \$	7 285 758 \$	7 625 706 \$	7 641 663 \$	7 693 857 \$	7 590 548	7 579 131	7 611 436	7 575 901
COLLECTES ET BANCS	7 630 464 \$	7 343 752 \$	7 141 078 \$	7 100 855 \$	7 637 198 \$	7 698 466	7 312 200	7 230 607	7 100 278
CAPITATION	5 206 925 \$	5 155 379 \$	4 895 371 \$	5 136 390 \$	5 140 015 \$	5 380 877	5 559 614	6 087 872	6 175 030
PART DE DIEU	1 376 366 \$	1 271 375 \$	1 100 379 \$	1 033 264 \$	950 304 \$	924 401	1 096 714	1 018 404	943 340
DONS ET SOUSCRIPTIONS	3 609 820 \$	3 886 466 \$	3 784 475 \$	3 837 568 \$	3 398 253 \$	3 550 344	3 251 987	3 609 806	4 004 878
ACTIVITES PARTICULIERES	978 069 \$	1 018 227 \$	960 645 \$	1 108 507 \$	1 132 757 \$	1 109 440	1 121 451	1 245 145	1 506 716
MESSES ANNONCEES	1 320 398 \$	1 326 820 \$	1 314 947 \$	1 274 640 \$	1 162 861 \$	1 073 361	985 540	870 383	894 890
LUMINAIRE	945 657 \$	952 112 \$	1 007 715 \$	1 001 016 \$	1 031 387 \$	1 058 702	1 034 675	1 009 948	1 028 771
Campagnes de dons et offrandes	28 043 332 \$	28 239 889 \$	27 830 316 \$	28 133 903 \$	28 146 632 \$	28 386 139 \$	27 941 312 \$	28 683 601 \$	29 229 804 \$
% par rapport aux recettes	75%	75%	73%	69%	74%	76%	77%	78,49%	79,30%
MARIAGES	237 998 \$	232 057 \$	225 279 \$	237 900 \$	201 069 \$	193 038	210 042	281 741	264 562
FUNERAILLES	1 381 120 \$	1 392 005 \$	1 344 293 \$	1 321 256 \$	1 326 406 \$	1 317 645	1 609 118	1 799 474	1 826 328
PRIONS ET FEUILLETS	290 843 \$	223 177 \$	173 831 \$	174 954 \$	203 103 \$	238 035	263 348	253 250	245 691
Services pastoraux	1 909 961 \$	1 847 239 \$	1 743 403 \$	1 734 110 \$	1 730 578 \$	1 748 718 \$	2 082 508 \$	2 334 465 \$	2 336 545 \$
% par rapport aux recettes	5%	5%	5%	4%	5%	5%	6%	6,39%	6,34%
INTERETS	1 556 417 \$	1 384 359 \$	1 443 193 \$	1 615 614 \$	1 647 152 \$	1 298 804	1 184 157	1 229 456	1 161 177
LOCATION	1 599 306 \$	1 593 826 \$	1 761 070 \$	1 856 412 \$	1 980 293 \$	1 933 516	2 162 059	2 230 656	2 325 168
Revenus divers	3 155 723 \$	2 978 185 \$	3 204 263 \$	3 472 026 \$	3 627 445 \$	3 232 320 \$	3 346 216 \$	3 460 112 \$	3 486 345 \$
% par rapport aux recettes	8%	8%	8%	9%	10%	9%	9%	9,47%	9,46%
DIVERS D'OPERATIONS	858 443 \$	679 386 \$	779 528 \$	1 475 718 \$	1 272 159 \$	1 037 061	880 801	1 348 921	1 065 456
OCTROIS, SUBVENTIONS	3 422 032 \$	3 829 278 \$	4 712 633 \$	5 684 485 \$	3 178 454 \$	3 153 187	2 178 330	715 437	741 862
Octrois	4 280 475 \$	4 508 664 \$	5 492 161 \$	7 160 203 \$	4 450 613 \$	4 190 248 \$	3 059 131 \$	2 064 358 \$	1 807 318 \$
% par rapport aux recettes	11%	12%	14%	18%	12%	11%	8%	5,65%	4,90%
TOTAL REVENUS	37 389 491 \$	37 573 977 \$	38 270 143 \$	40 500 242 \$	37 955 268 \$	37 557 425 \$	36 429 167 \$	36 542 536 \$	36 860 048 \$
DÉPENSES									
SALAIRES	13 381 023 \$	13 367 341 \$	13 109 859 \$	13 335 744 \$	13 195 153 \$	13 102 732	12 989 769	13 088 954	13 032 694
BENEFICES D'EMPLOI	1 925 689 \$	1 924 153 \$	1 946 936 \$	1 857 425 \$	1 851 147 \$	1 833 450	1 839 088	1 809 200	1 921 265
CASUEL	1 082 176 \$	1 095 361 \$	1 087 909 \$	1 128 868 \$	1 215 627 \$	1 170 179	1 200 840	1 196 078	1 190 759
DEPLACEMENTS	581 490 \$	576 186 \$	561 313 \$	550 806 \$	549 740 \$	548 941	597 273	615 875	616 918
Équipes pastorales et personnel	16 970 378 \$	16 963 041 \$	16 706 017 \$	16 872 843 \$	16 811 667 \$	16 655 302 \$	16 626 970 \$	16 710 107 \$	16 761 636 \$
% par rapport aux déboursés	44%	46%	42%	42%	45%	46%	45%	47%	46%
CULTE ET PASTORALE	2 029 102 \$	1 883 717 \$	1 904 165 \$	1 929 970 \$	1 966 648 \$	1 916 775	1 872 269	1 925 284	1 902 007
CONTRIB.DIOCESAINE	2 491 639 \$	2 385 108 \$	2 248 020 \$	2 136 407 \$	2 167 674 \$	2 133 203	2 188 817	2 191 888	2 149 352
Activités pastorales et culte	4 520 741 \$	4 268 825 \$	4 152 185 \$	4 066 377 \$	4 134 322 \$	4 049 978 \$	4 061 086 \$	4 117 172 \$	4 051 359 \$
% par rapport aux déboursés	12%	11%	11%	10%	11%	11%	11%	12%	11%
ENTRETIEN ET REPAR. COURANT	2 994 732 \$	2 846 748 \$	2 743 999 \$	2 913 983 \$	2 900 322 \$	2 801 474	2 932 980	2 893 554	2 871 970
CHAUFFAGE	2 370 293 \$	2 176 862 \$	2 229 097 \$	3 092 820 \$	3 232 253 \$	2 851 723	3 740 000	3 550 785	3 705 817
ELECTRICITE	1 390 894 \$	1 261 098 \$	1 182 088 \$	1 188 539 \$	1 147 031 \$	1 146 118	1 193 656	1 160 871	1 355 158
LOYER, ASSURANCES, TAXES	1 495 838 \$	1 296 409 \$	1 340 512 \$	1 170 491 \$	1 208 930 \$	1 162 707	1 214 343	1 330 343	1 297 865
Entretien, réparation	8 251 757 \$	7 581 117 \$	7 495 696 \$	8 365 833 \$	8 488 536 \$	7 962 022 \$	9 080 979 \$	8 935 553 \$	9 230 810 \$
% par rapport aux déboursés	21%	20%	20%	21%	23%	22%	25%	25%	25%
Réparations majeures	7 026 472 \$	6 634 493 \$	7 720 809 \$	8 322 710 \$	5 811 054 \$	5 051 667 \$	5 069 935 \$	3 227 128 \$	4 522 898 \$
% par rapport aux déboursés	18%	18%	20%	21%	16%	14%	14%	9%	12%
TELEPHONE	344 250 \$	368 538 \$	338 198 \$	342 152 \$	366 421 \$	382 944	407 563	403 337	412 053
FOURNITURES DE BUREAU	637 255 \$	679 110 \$	730 457 \$	731 636 \$	785 351 \$	805 843	823 464	857 882	841 732
INTERETS, FRAIS DE BANQUE	88 203 \$	114 096 \$	123 945 \$	108 679 \$	180 976 \$	141 569	177 965	106 730	85 738
Administration	1 069 708 \$	1 161 744 \$	1 192 600 \$	1 182 467 \$	1 332 748 \$	1 330 356 \$	1 408 992 \$	1 367 949 \$	1 339 523 \$
% par rapport aux déboursés	3%	3%	3%	3%	4%	4%	4%	4%	4%
DIVERS D'OPERATIONS	804 070 \$	686 108 \$	626 402 \$	973 546 \$	823 821 \$	820 397	816 501	970 028	881 771
Dépenses REMBOURSABLES	-129 194 \$	-87 922 \$	-49 002 \$	-59 799 \$	-53 836 \$	(31 382)	-21 583 \$	-3 572 \$	-2 157 \$
Divers	674 876 \$	598 186 \$	577 400 \$	913 747 \$	769 985 \$	789 015 \$	794 918 \$	966 456 \$	879 614 \$
% par rapport aux déboursés	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	3%	2%
TOTAL DEPENSES	38 513 932 \$	37 207 406 \$	37 844 707 \$	39 723 977 \$	37 348 312 \$	35 838 340 \$	37 042 880 \$	35 324 365 \$	36 785 840 \$
SURPLUS OU DEFICIT D'OPERATIONS	-1 124 441 \$	366 571 \$	425 436 \$	776 265 \$	606 956 \$	1 719 085 \$	-613 713 \$	1 218 171 \$	74 208 \$

À NOTER

Service-conseil du Département des fabriques pour les activités de financement par dons des fabriques: Martin Gauthier, agent de pastorale, est le nouveau conseiller du Service-conseil. Vous pouvez le rejoindre par téléphone

au 1-418-688-1211, poste 209, ou par courriel : martin.gauthier@diocesequebec.qc.ca

Département du bâtiment: Le Département de la construction a changé de nom pour **Département du bâtiment**. Visitez la nouvelle page Internet du Département du bâtiment: <http://www.diocesequebec.qc.ca/services/administratifs/batiment/index.htm>

Hydro-Québec: Pour des informations au sujet des coûts d'énergie et de la tarification Hydro-Québec pour les églises, consultez : <http://www.hydroquebec.com/affaires/moyen/tarif-bt/index.html>.

Département des fabriques: Consultez régulièrement la page Internet, <http://www.diocesequebec.qc.ca/fabriques/> pour les mises à jour régulières du **Cahier des membres de l'assemblée de fabrique**.



22 avril au 7 mai 2006



Cette année, le message véhiculé à travers le concept des « jelly beans » contient deux volets : la variété et le dynamisme. Le slogan simple, clair et accessible va droit au but afin de démontrer la grande variété d'actions bénévoles et la possibilité de trouver une action à poser. On ne peut également s'empêcher d'associer la forme de ce bonbon invitant à celle d'un sourire, comme si chaque action était un comprimé de bonheur.

Les bénévoles en Église sont une ressource essentielle dont il faut prendre soin et quelle belle occasion de les remercier pour leur implication que de profiter de la semaine de l'action bénévole.

Source: *Topo Pastorale Rive-Sud, #07*
Christiane Lagueux

Semaine de l'action bénévole
du 23 au 29 avril 2006

L'action bénévole
pour tous les goûts!



La question du mois

Par Rémy Gagnon

Est-il possible pour une fabrique d'emprunter les fonds nécessaires pour les travaux dans leur cimetière au « fonds d'entretien long terme » ?

1- Principes et règles

Le document « CM-infos administration » du cahier des membres de l'assemblée de fabrique indique clairement la nature de ce compte :

COMPTE ENTRETIEN DU CIMETIÈRE A LONG TERME:

- Compte spécial en fidéicommiss, Au nom de « *Fabrique de la paroisse de ... entretien long terme en fidéicommiss* »

Les argents de ce fonds n'appartiennent pas immédiatement à la fabrique. Il s'agit d'un compte en fidéicommiss, c'est à dire sous la garde de la fabrique qui détient ces biens pour le compte d'une autre personne (le concessionnaire) pour l'accomplissement d'un but particulier (le paiement des charges d'entretien de la concession et du cimetière pour un temps déterminé par contrat). Le capital est versé à la fabrique à la fin du contrat d'entretien long terme qui normalement correspond à la durée du contrat de concession.

Les chèques sont signés par deux personnes autorisées par résolution de l'AF.

Les intérêts sont versés annuellement au compte des opérations du service du cimetière (entretien annuel).

Plus loin dans ce même document, il est indiqué également que « *Le fonds d'entretien à long terme est un fonds en fidéicommiss. Il est interdit d'emprunter le capital de ce fonds et les intérêts doivent être virés annuellement au compte d'opérations du service du cimetière (appelé communément entretien annuel). Un registre des contrats d'entretien à long terme doit être tenu à jour et balancé avec l'argent du compte en fidéicommiss.* »

2- Réponse

Considérant l'information donnée au point 1, il n'est donc pas possible à une fabrique d'emprunter, ni d'hypothéquer ce fonds pour la somme nécessaire aux travaux.

Les voies suivantes se présentent cependant à une fabrique:

- Emprunter, à même la réserve de la fabrique, la somme nécessaire à l'investissement requis.
- Emprunter une partie de la somme nécessaire à même l'avoir du service du cimetière (entretien annuel).
- Emprunter auprès d'une institution financière. Dans ce cas, la fabrique devra, en vertu des articles 27 et 28 de la Loi sur les fabriques, procéder par résolutions et demander l'approbation de l'emprunt envisagé auprès de l'assemblée des paroissiens et de l'Évêque.

3- Conclusion

Le service du cimetière doit être administré en toute transparence et il faut éviter de mettre les fabriques paroissiales de l'Église catholique dans l'embarras par un usage inapproprié des fonds en fidéicommiss.

Au moment de la vente d'un droit d'usage de concession d'une durée de temps déterminée, la fabrique propose habituellement trois choix au concessionnaire pour l'entretien du cimetière (pas seulement la superficie du lot mais aussi l'entretien général du cimetière) :

- l'entretien payé une fois l'an, versé directement à titre de revenus dans le service du cimetière,
- l'entretien annuel payé pour une durée de cinq ans, versé directement à titre de revenus dans le service du cimetière,
- ou une somme placée en fidéicommiss, sous la garde de la fabrique, pour la durée convenue (normalement la durée du droit de concession). Les intérêts sont versés annuellement à titre de revenus au service du cimetière. À la fin de la période de temps convenue seulement, la somme capitalisée est versée à titre de revenu dans le service du cimetière.





Frais de déplacement par automobile à compter du 1^{er} avril 2006

Changement de l'allocation prévue aux politiques et décrets suivants :

- Ordonnance relative au traitement des prêtres
- Ordonnance relative au traitement des agentes et agents de pastorale
- Politique des conditions de travail de la CACRQ

Pour les ministres ordonnés et les agentes et agents de pastorale en paroisse et le personnel des Services diocésains et Régions pastorales

Tarif minimum : 4,25\$ pour moins de 10 km parcourus ⁽¹⁾

De 0 à 8 000 km = 0,41\$ le kilomètre

Plus de 8 000 km = 0,335\$ le kilomètre

Ces tarifs sont sujets à révision à tous les trois (3) mois.

(1) À noter que le tarif minimum pour les déplacements, lorsqu'on utilise son automobile est l'équivalent de 10 km dans les limites de la paroisse ou de la ville où se situe le lieu de travail désigné par l'employeur. Également, un déplacement "aller et retour" comportant une distance parcourue totalisant moins de 10 kilomètres donne droit à 4,25 \$ et non à 8,50 \$.

Claude Laliberté, d.p.
Économe diocésain

Québec, le 18 avril 2006



Prêchez pour votre paroisse

La capitation est le don demandé pour soutenir financièrement la paroisse.

Le don de la capitation est de 50 \$ par personne adulte catholique.

Le carnet de santé: Un instrument pour évaluer l'état des bâtiments

Le 10 mars dernier dans le Journal "Le Soleil", un titre annonçait que la Ville de Québec protégeait 20 églises sur 64. Ce titre malheureux ne reflète aucunement la réalité. Il s'agissait tout simplement de l'annonce que cette ville, dans la cadre d'une entente sur le développement culturel avec la MCC, acceptait de contribuer à défrayer 25 % des coûts reliés à l'engagement d'un architecte pour la réalisation d'un vingtaine de carnets de santé pour les églises situées dans le territoire de la ville de Québec pour l'année 2006. La coordination des carnets de santé est confiée Département du bâtiment. Cela n'a aucun lien avec une protection patrimoniale quelconque. Pourquoi une vingtaine seulement? Tout simplement parce que pour 2006, le budget disponible au Fonds d'assistance et les priorités identifiées pour les églises sur le territoire de cette ville, ne permettent pas d'en faire davantage en 2006. De plus, depuis 2003, certaines fabriques ont déjà fait les carnets de santé pour leurs églises.

Rappelons que cet outil "Carnet de santé" permet aux fabriques de dresser le portrait actuel des bâtiments et la liste des interventions à prévoir dans les prochaines années pour les conserver en bon état ou leur amélioration. Cet outil s'avèrera, dans l'avenir, utile dans la réflexion sur l'utilité pastorale des bâtiments (Mission Nouvelle Évangélisation: Action #21), pour l'établissement d'un plan directeur immobilier, pour la planification à long terme des besoins financiers ou pour de futures demandes de subventions auprès d'organismes.

Pour informations sur le carnet de santé, communiquez avec le Département du bâtiment

Mise à jour du Cahier des membres de l'assemblée de fabrique depuis janvier 2006

Mise à jour du règlement du cimetière (CM(06)06 qui remplace CM(99)06)

Mise à jour du document sur les quêtes commandées (CM(06)21 qui remplace CM(04)21)

Mise à jour du règlement concernant les travaux de réparation ou d'entretien des biens meubles et immeubles des fabriques (CM(06)05 qui remplace CM(97)05)